

## Aménagement Foncier Agricole et Forestier



## Aménagement Foncier Agricole et Forestier



### CONTEXTE

Dans le cadre de grands ouvrages publics, le maître d'ouvrage est tenu de remédier aux dommages causés au milieu agricole et à l'environnement (art. L123-24 du code rural). Cet aménagement fait intervenir de nombreux partenaires et exige la mise en œuvre d'une procédure complexe où chaque acteur doit comprendre le rôle qu'il a à jouer.



### PRÉREQUIS

Disposer d'une vision de la procédure d'aménagement foncier.



### A L'ISSUE DU STAGE, LES PARTICIPANTS SERONT EN MESURE :

- d'appréhender l'ensemble des dispositifs existants,
- d'évaluer leur portée juridique,
- d'apprécier les avantages et/ou les inconvénients de leur mise en œuvre.



### INTERVENANTS

#### Coordination : Joël GRENIER

27 ans d'expérience - spécialiste de la maîtrise foncière

#### Animation : Thomas SANDER

15 ans d'expérience - Référent aménagement foncier agricole et forestier



### DATE ET LIEU

**27 et 28 mars 2019**  
2 jours (14h) - Paris



### PUBLIC

Chargé de mission, responsables fonciers, responsable concertation, maître d'ouvrage d'opérations linéaires, chargés d'opérations foncières et immobilières, gestionnaire de patrimoine, assistant(e).



### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Transmission des connaissances par des exposés, retours d'expériences et analyse de la jurisprudence, mise en situation et analyse de documents concrets.



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Mini-Maxi : 5-15



### COÛT DE LA FORMATION

1 200€ HT (pauses et déjeuners inclus)



### 27 mars 2019

9h00

Introduction et présentation de la session

9h30

- Principes et conditions de mise en œuvre
- Règles générales
- Déroulement et acteurs :
  - déroulement simplifié,
  - les acteurs : les commissions, le maître d'ouvrage, le conseil général, l'Etat, la commune, les hommes de l'art, ...
  - calendrier détaillé (phase préalable / phase post arrêté ordonnant),
  - enjeux et contraintes pour les maîtres d'ouvrage (définition de l'aménagement du périmètre perturbé...).

12h00

Pause déjeuner

14h00

- Coordination nécessaire : pilotage, communication, décision préalable
- Phase préalable au choix :
  - Etude préalable (volets foncier, agricole et environnement), décision de la CCAF et étude d'aménagement : les objectifs, le lancement et la restitution,
  - Préconisations mesures environnementales,
  - le rôle du maître d'ouvrage durant cette phase.

16h30

Procédures connexes : arrêté préfectoral de P.P.A., mise en demeure, enquête parcellaire, expropriation et aménagement foncier

17h30

Fin de la première journée.



### 28 mars 2019

9h00

Après l'arrêté ordonnant le remembrement :

- Relation avec le maître d'ouvrage,
- Le classement : projet de classement, identification des propriétaires, évaluation des sols en valeur de productivité,
- Le projet d'aménagement foncier :
  - établissement de l'avant-projet,
  - établissement du projet parcellaire et du projet des travaux connexes par la CCAF,
  - enquête publique sur le projet et les travaux connexes,
  - enquête auprès de la CDAF.
- La clôture des opérations d'aménagement foncier : arrêté de clôture, dépôts de plans en mairie,
- Les travaux connexes mise en œuvre, contrôles et suivis.

12h00

Pause déjeuner

14h00

- Planning et suivi administratif,
- Marchés et conventions de financement liés à l'AFAP,
- Mise en œuvre.

15h15

Les exigences du monde agricole vis à vis de l'aménagement foncier

16h30

Débat et échanges avec les intervenants et entre les Participants

17h30

Fin de la formation

